



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 8 décembre 2016

Le Président du conseil Jean-René Lepezzel souhaite la bienvenue à tous.

La secrétaire passe à l'appel :

| | |
|--------------------|----|
| Membres présents : | 33 |
| Membres excusés : | 7 |
| Membres absents : | - |
| Total membres : | 40 |

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Jean-René Lepezzel, Président, rappelle que le point 6 a déjà été supprimé avant l'envoi de l'ordre du jour et qu'il n'y a donc pas lieu de voter sur une modification de l'ordre du jour. Cette séance sera suivie d'un repas à l'Auberge des Platanes.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 9/2016 : Budget 2017
5. Préavis 10/2016 : Fixation de plafonds d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021
- ~~6. Préavis 11/2016 : Modification de quatre articles des statuts de l'AEE~~
6. Préavis 12/2016 : Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets
7. Motion présentée par Francis Baud : « Retrait de la commune de Chésereux de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Régional du district de Nyon » (article 59 et 60 – chapitre II du règlement du Conseil communal de Chésereux)
8. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016

Patrick Barras, corrige au point 12, p.7 : La future construction fera l'objet d'un deuxième préavis. A remplacer par la future construction fera l'objet d'une mise à l'enquête.

Thérèse Lüscher remarque des erreurs de numérotation : Pt 5 = Préavis No 1, Pt 6 = Préavis No 2, etc jusqu'au préavis No 5

Nathalie Haab confirme ces erreurs également dans les votes des préavis.

Le procès-verbal avec ses corrections est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Jean-René Lepezzel, Président,

- remercie le bureau qui s'est occupé intégralement de l'organisation du dîner de ce soir aux Platanes,
- informe le Conseil communal des dates des prochaines séances: jeudi 9 mars, jeudi 22 juin, 5 octobre à 20h et 7 décembre à 18h30,

- remercie François Mathey, vice-président, ainsi que les scrutateurs pour l'excellente tenue du bureau de vote lors de la votation fédérale du 27 novembre dernier,
- la pétition pour le maintien de la poste de Gingins a été envoyée à tous les conseillers, chacun étant libre de la signer ou non,
- le bureau a reçu - comme d'autres communes - une demande de la Croix Bleue pour verser les jetons de présence à cette association. Il n'y a eu aucun suivi – les sollicitations pour les bonnes œuvres étant une affaire personnelle,
- le repas de ce soir est offert par la Commune. Cependant, Jean-René Lepezzel, Président, rappelle que les pousse-café sont à la charge des conseillers.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Une action a été menée en faveur du maintien de la poste de Gingins (panneaux placés, 1500 signatures récoltées, 64 entreprises ont également signé). La décision de fermeture est parvenue aux deux communes le 8 novembre 2016. La Municipalité avait 30 jours pour réagir, ce qui a été fait. Le traitement du dossier devrait prendre 4 à 6 mois.
- Un glossaire des abréviations a été établi. Il se trouve sur la table à l'entrée et également sur le site internet.
- Le bureau du registre foncier a été centralisé à Tolochenaz depuis septembre 2016.
- Pour chercher des données cadastrales, on peut maintenant consulter le site www.geo.vd.ch.
- Chésereux tient le service des notifications : la commune de Marchissy a demandé à rejoindre le service. Il s'agit de la 33^{ème} commune.

Patrick Barras, Municipal :

- Suite à l'acceptation du préavis sur le Plan de Quartier du Closelet, le consultant a élaboré les documents nécessaires. C'est le canton qui lève les oppositions. Un retard est à relever au niveau de l'échange de terrains avec Bassins, mais l'affaire suit son cours.
- Comme mentionné plus tôt, il n'y aura pas de 2^{ème} préavis, mais c'est le bureau d'architecte qui mettra à l'enquête le ou les futurs bâtiments.
- La parcelle 33 est à l'enquête depuis le 2 décembre : il s'agit d'un projet de bâtiment multi-social, multi-génération. Pour le moment nous déterminons la surface sur laquelle nous souhaitons construire.
- Un règlement pour le parking est en cours d'élaboration car des abus ont été constatés. Des automobilistes laissent leur véhicule et partent en covoiturage, par exemple. Il manque également des places lors de manifestations organisées dans le village.
- Le bureau Bovard a préparé un plan du chemin piétonnier pour le Canton et des discussions sont en cours : le terrain prévu appartient au canton et nous n'avons donc pas l'obligation de compenser. Par ailleurs, il y a des volontés de créer des pistes cyclables pour relier les villages et dans ce cas il serait possible d'obtenir des subventions. Le chemin ressemblera à celui reliant le bas du village en direction de Grens.
- L'enquête sur la modification des écuries de Bonmont a duré plus d'une année. Un addendum au plan d'affectation a été ajouté.

Yvan Laurent, Municipal :

- Le chantier de l'école (restaurant scolaire et médiathèque) a commencé : la creuse débutera le 15 janvier 2017.
- La buvette de la piscine va continuer de fonctionner ; la Municipalité a reçu plusieurs propositions de reprise qui sont en cours d'étude.
- L'administration de l'AEE a pris possession de ses nouveaux locaux à Crassier au-dessus de la crèche.

- Avec la LEO les bibliothèques scolaires font désormais partie intégrante de l'école : la bibliothèque de Chéserey reçoit une subvention de la commune pour la partie publique et une subvention de l'AEE pour la partie scolaire.
- Depuis l'été les Services Industriels de Nyon (SIN) ont repris l'exploitation du SIECGE. La collaboration se passe très bien : remerciements à M. Serge Guebey.

Dominique Fleury, Municipal :

- Un magnifique panneau placé sur la route de Bonmont signale que Chéserey se trouve dans le parc écologique et c'est grâce au dynamisme des agriculteurs de la région que nous pouvons défendre la nature de notre commune. Vingt-cinq jeunes chênes ont été plantés par les élèves de l'école Asse et Boiron. Six kilomètres de haies assurées et des arbres ont été revitalisés dans nos vergers.
- Le triage forestier va s'appeler dorénavant « groupement forestier ». En effet, la convention actuelle pour la gestion des forêts ne répond plus aux exigences cantonales quant aux subventions et à la TVA. Un premier travail a commencé pour créer ce groupement qui s'appellera La Dôle.

4. Préavis 9/2016 : Budget 2017

Lecture nous est faite du rapport de la commission des finances par Hervé Matthey-Junod, Conseiller.

La discussion est ouverte.

Francis Baud, Conseiller, désire savoir si on parle du départ d'un contribuable ou de plusieurs. Il reconnaît le bon rapport de la commission des finances mais s'étonne de l'affirmation qu'« une augmentation de 10 % ne modifierait pas radicalement notre situation ». Le 10% de CHF 600'000.- est tout de même CHF 60'000.- ! De plus, notre budget est déficitaire de 1 million, ne devrions-nous pas tendre vers un budget équilibré !

Monique Locatelli, Syndique, répond qu'il s'agit bien du départ de plusieurs contribuables. Au niveau du budget, nous avons tenu compte de l'augmentation du point d'impôt et nous avons passablement négocié avec le Canton pour la péréquation. Il y a encore beaucoup d'inconnues mais la situation sera peut-être plus claire dans une année.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, répond pour la commission des finances et rappelle que le vote pour le point d'impôt a eu lieu lors du précédent conseil et qu'il faut donc être conséquent avec cette décision.

Vote : le préavis No 9/2016 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

5. Préavis 10/2016 : Fixation de plafonds d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Jean-René Lepezzel, Président, remercie la commission pour son rapport très complet et pédagogique.

Patrick Addor, Conseiller, aimerait des explications plus complètes sur les investissements prévus, notamment sur le projet de l'immeuble censé abriter la nouvelle caserne du SDIS.

Patrick Barras, Municipal, répond que cette idée avait été mise en veilleuse après le rejet du projet de fusion ; il était prévu alors un nouveau local de voirie, la caserne de pompiers regroupant les effectifs de 5 communes appartenant au SDIS, des locaux pour une crèche. Ainsi, l'espoir que les travaux se fassent est toujours là. Nous n'avons pas de souci pour le terrain qui est déjà affecté et on gagnera 1-2 ans de discussion avec le Canton.

Patrick Addor, Conseiller, désire savoir si les locaux de la voirie bénéficieraient à d'autres communes : le financement de 4 millions pourrait ainsi être éventuellement partagé avec d'autres communes.

Patrick Barras, Municipal, répond que c'est seulement le loyer de la caserne qui sera partagé au niveau du SDIS. Ce n'est plus le même projet qu'auparavant. Le nouveau projet devrait être présenté au cours de cette législature.

Vote : le préavis No 10/2016 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 12/2016 : Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets

Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Patrick Barras, Municipal, indique qu'il y a une erreur dans le rapport (4^{ème} paragraphe) « ...la part payée par la fiscalité qui ne doit pas être supérieure à 30% ». Il s'agit de 7 %.

Il poursuit l'explication relative à la gestion des déchets et à leur coût en présentant un tableau permettant de déterminer les ajustements nécessaires à faire pour la taxe des déchets. Ce tableau sera dorénavant présenté chaque année au Conseil communal.

Dès l'introduction de la taxe au sac, les déchetteries ont été prises d'assaut. Si nous devons suivre le règlement à la lettre, il faudrait mettre tous nos déchets dans des sacs taxés, car sur un sac de CHF 2.-, CHF 1.64 est rétrocédé à la commune. Ce qui arrangerait bien nos comptes.

Il faut savoir que la déchetterie est ouverte 19h/semaine. En récapitulant les frais totaux : frais d'exploitation, frais administratifs, frais du personnel, heures de garde, frais de locations des bennes, taxes d'élimination des déchets, charges eau-électricité-entretien, la commune paie chaque mois pour la déchetterie CHF 4150.- à Gingins, la commune boursière.

Aujourd'hui l'ajustement consiste à déterminer une taxe pouvant évoluer entre CHF 100.- et un maximum de CHF 200.-.

La modification du règlement communal proposée a pour objet d'atteindre un équilibre financier tout en respectant les limites imposées par le Canton.

La discussion est ouverte.

Nathalie Haab, Conseillère, a entendu que le prix du sac allait diminuer et demande si la rétrocession allait aussi diminuer.

Patrick Barras, Municipal, répond que le prix du sac va diminuer de 5 ct mais la rétrocession sera sensiblement la même, - voire 1-2 centimes de moins.

Christopher Crow, Conseiller, se demande si les trois communes concernées paient la même chose pour les déchets verts.

Patrick Barras, Municipal, répond que jusqu'à présent il n'y avait que Chéserey qui collectait les déchets verts porte à porte. Depuis 2016 Trélex le fait également mais pas Gingins. A la fin de l'année, une clé de répartition sera faite entre les trois communes.

Francis Baud, Conseiller, reprend un extrait du rapport de la commission de gestion sur le préavis No 57/2016 (comptes 2015) : il y était fait mention du coût de ramassage des déchets verts qui est une prestation à la population engendrant un coût important et de la possibilité d'économiser en supprimant cette prestation. C'est une idée pour diminuer le montant de la taxe ! Le montant de la taxe serait alors de CHF 80.- sans compter les déchets verts.

Patrick Barras, Municipal, répond que c'est un service offert à la population qui l'apprécie beaucoup mais qui nous coûte, il est vrai CHF 32.-/habitant par année.

Vote sur le préavis 12/2016 : acceptation de l'article modifié : l'article modifié est accepté à l'unanimité.

Vote sur le nouveau règlement intégrant l'article modifié : le nouveau règlement est accepté à l'unanimité.

Jean-René Lepezzel, Président, remercie la commission des finances pour son travail pédagogique. Sur 12 préavis étudiés en 2016, la commission a travaillé sur 11 d'entre eux et ses rapports étaient toujours clairs, précis et pédagogiques.

7. Motion présentée par Francis Baud : « Retrait de la commune de Chéserey de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil Régional du district de Nyon » (article 59 et 60 –chapitre II du règlement du Conseil communal de Chéserey)

Jean-René Lepezzel, Président, rappelle et lit les articles 59 et 60 chapitre 2 du Règlement communal : « Droit des conseillers et de la Municipalité »

Article 59 – Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative

b) en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal.

Article 60 –...Le conseil examine si la proposition est recevable...

Jean-René Lepezzel, Président, estime que cette motion est recevable. Il a également demandé l'avis du préfet qui confirme cette décision. Il recommande donc aux conseillers de recevoir la motion sur la forme et non sur le fond.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, propose que le vote sur la recevabilité se fasse par bulletin secret. Cinq conseillers approuvent le vote par bulletin secret.

Philippe Lacôte, Conseiller, demande ce qui se passe si la motion est en majorité jugée non recevable.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, répond que ce vote de recevabilité équivaut à être d'accord ou non d'entrer en matière.

33 conseillers présents, la majorité est à 17.

Vote : 29 oui, 3 non, 1 blanc. La motion est jugée recevable à la majorité.

La parole est donnée à Francis Baud, Conseiller, qui résume divers aspects de la motion et en lit la conclusion.

La discussion est ouverte.

Pascal Steimer, Municipal, relève deux aspects du Conseil Régional, les divers projets de la région et les transports publics, qui eux, sont financés par une participation annuelle par habitant. Il est vrai que ce budget est élevé mais nous en avons aussi un retour ! Il invite les conseillers à consulter le site du Conseil Régional sur lequel se trouvent les détails des réalisations. Il est vrai que la commune de Chésereux n'est quelquefois pas directement impactée mais l'est indirectement. Nous payons souvent le coût des études, mais pas forcément les projets que les communes concernées paieront. En 2015 les études ont coûté CHF 388'000.- donc CHF 4.30/habitant ! Chaque habitant en retire un avantage du point de vue culturel ou sportif.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que nous faisons partie de la région et que nous profitons de toutes ses infrastructures. Selon les chiffres, les dépenses pour le Conseil Régional depuis 10 ans sont de CHF 25'000.- / an (hormis les transports). Les cotisations sont de CHF 20.-/habitant. Nous participons à des frais d'études (par ex : PPA de la Dôle) mais les frais ne sont pas exorbitants et nous en bénéficions également.

Patrick Addor, Conseiller, émet l'idée que si nous participons financièrement au Conseil Régional, celui-ci pourrait participer financièrement à des projets régionaux émanant seulement de notre commune (ainsi le chemin de Prédérès ou encore les pertes liées à la piscine).

Patrick Barras, Municipal, précise que sur CHF 1.- investi au Conseil Régional, nous avons CHF 3.- en retour. Les projets en cours dans la région nous concernent directement. Une STEP va se construire dans la région, mais si nous n'adhérons pas au Conseil Régional le tarif sera difficilement négociable.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, estime que nous devons nous renseigner et débattre lors d'un prochain conseil.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, se fait le porte-parole de la commission des finances et pense que la situation financière n'est pas aussi grave et que nous ne devons pas oublier la solidarité avec la région.

Pascal Ansermet, Conseiller, rappelle que le Parc Jura Vaudois coûte aussi : il faudrait alors sortir de plusieurs associations !

Chésereux n'étant pas partie prenante dans le DISREN, Nathalie Haab, Conseillère, demande si notre commune est sollicitée pour financer des projets qui figurent dans le DISREN.

Pascal Steimer, Municipal, répond que jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu de projets « DISREN » parce que les budgets votés l'étaient sur des projets affectés. Apparemment Chésereux n'aura pas son mot à dire mais devra quand même payer s'il est estimé dans un des projets que l'ensemble des communes est solidaire. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas dans le DISREN que nous ne payons pas.

Nathalie Haab, Conseillère, a lu sur le site du Conseil Régional qu'il y avait des communes porteuses qui finançaient et d'autres communes qui participaient sans être concernées financièrement.

Pascal Steimer, Municipal, précise que ce qui a été refusé par Chésereux, c'est d'avoir voix au débat pour décider quelles sont les communes porteuses ou non.

François Mathey, Conseiller, rappelle par des chiffres que nous sommes la 16^{ème} commune dont le taux d'imposition est le plus bas, mais qu'il y a 95% de communes moins bien loties que nous.

Jean-René Lepezzel, Président, demande que le débat soit recentré autour de la question débattue en précisant qu'à ce stade le conseil communal ne vote pas pour sortir ou rester dans le Conseil Régional. Le Conseil communal a deux alternatives, précise le président : soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission si 1/5 des conseillers le demandent, soit prendre en considération la motion et la renvoyer à la Municipalité comme le mentionne l'article 61 chapitre II du règlement du conseil.

Nathalie Haab, Conseillère, propose de constituer une commission qui rapporterait à la séance du conseil de mars 2017.

11 conseillers sont d'accord pour un renvoi en commission.

Le Président précise alors qu'il existe, selon le règlement du conseil communal, deux méthodes pour constituer une commission : elle est soit nommée par le bureau du conseil, soit élue par le conseil communal lors d'une séance (article 41, chapitre 4)

Le bureau du Conseil avait réfléchi à ces possibilités avant la séance et était d'avis – vu l'importance du sujet – que la commission devait se constituer par élection lors de la séance le cas échéant.

Le Président informe le Conseil que selon le règlement du Conseil communal, en principe, l'auteur de la motion devrait faire partie de la commission. (article 61, fin de page 12, chapitre 2)

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, craint un vice de forme : Madame Haab soumet une proposition mais nous devons quand même voter, soit on opte pour une commission soit on vote pour la motion.

Jean-René Lepezzel, Président, relit l'article 61 ainsi que l'avis du préfet.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, propose de voter d'abord sur la proposition de Madame Haab et si elle n'est pas acceptée sur la proposition de renvoyer la motion à la Municipalité pour étude.

Plusieurs voix s'élèvent contre cette manière de procéder.

Philippe Lacôte, Conseiller, propose de passer par l'un ou l'autre choix : soit par commission, soit par renvoi à la Municipalité. En outre, il estime que ce n'est pas à la Municipalité de faire le travail et pense qu'une commission doit être nommée.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que 11 personnes étaient d'accord pour la nomination d'une commission, donc la commission peut être valablement nommée.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, argumente que ce n'est pas parce que 11 personnes soutiennent une proposition que les autres sont d'accord. Si on soutient cette motion ce soir, cela veut dire qu'on demande à la Municipalité d'apporter un préavis. Sur un préavis il y a de toute façon une commission ad hoc qui est nommée.

Jean-René Lepezzel, Président, juge correct qu'une commission soit nommée puisque le 1/5 des conseillers ont demandé de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité et que ceci est conforme à l'article 61 chapitre 2 du règlement du Conseil communal.

Evelyne Haesler, Conseillère, demande si il y aura deux commissions, soit l'une nommée maintenant et l'autre commission ad hoc lors du préavis municipal.

Jean-René Lepezzel, Président, le confirme.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que la motion est contraignante et que la Municipalité devra présenter une étude ou un projet de décision.

Franco Rigamonti, Conseiller, résume à son avis la procédure de vote, soit une entrée en matière et une décision selon l'article 61.

Naomi Vandeveld, Conseillère, précise qu'une commission nommée discutera sur la prise en considération et le renvoi ou non et non sur le fond.

Christian Piaget, Conseiller, demande une précision sur le contre-projet éventuel de la Municipalité qui d'après lui serait l'opposé de la motion.

Jean-René Lepezzel, Président, se réfère au point de vue du préfet disant que le contreprojet ne pourrait pas porter sur le non retrait.

Philippe Lacôte, Conseiller, propose qu'on nomme une commission avec un large panel de personnes. Il propose Francis Baud, Edmond Grange, Nicolas Schwab et Pascal Ansermet. Ces quatre personnes acceptent tout d'abord leur nomination, puis Pascal Ansermet, décide de se retirer de la commission arguant que le conseil connaît déjà sa position concernant le Conseil Régional.

Vu la difficulté de se mettre d'accord sur une marche à suivre, Jean-René Lepezzel, Président, décide une suspension de séance pour consulter et délibérer avec le bureau.

La séance est suspendue pour dix minutes,

La séance reprend.

Le Président propose au Conseil de statuer ainsi :

- Un premier vote sur le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité . Renvoi déjà demandé par 11 conseillers.
- Puis un second vote sur la prise en considération immédiate de la proposition et renvoi à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Le Président demande au Conseil de voter sur cette procédure destinée à statuer :

Vote sur la procédure destinée à statuer : oui à la majorité, 3 refus. 0 abstention

Le conseil accepte donc la procédure proposée par le Président.

Vote pour le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité : 4 oui, majorité non.

Le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité est refusé.

Vote pour la prise en considération immédiate de la proposition et le renvoi à la Municipalité sans délai particulier : 21 pour, 10 contre, 1 abstention.

La Motion présentée par Francis Baud : « Retrait de la commune de Chésereux de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil Régional du district de Nyon » est prise en considération immédiatement et renvoyée à la Municipalité. Cette prise en considération n'est assortie d'aucun délai particulier.

Le traitement, par la Municipalité, de cette motion se fera conformément à l'article 61 chapitre 2 du règlement du Conseil communal de Chésereux.

8. Divers

Thérèse Lüscher, Conseillère, s'est rendue compte en relisant le procès-verbal que le terme « points d'impôt » et « taux d'impôt » était semble-t-il utilisé indifféremment. Elle souhaiterait des explications sur la différence entre ces deux termes.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, lit le texte suivant qui est inclus à ce procès-verbal pour référence future :

- le **taux d'impôts** est fixé par la Commune de manière à adapter ses rentrées fiscales à ses dépenses. Le citoyen remplit sa déclaration qui détermine son revenu imposable. Ce revenu est ensuite comparé au barème de l'impôt Vaudois, ce qui donne l'impôt de base à un coefficient de 100%. Le canton prélève un pourcentage 154.4% et Chésereux de 52% sur cet impôt de base. Exemple, un revenu imposable de 100'000.- donne un impôt de base de 8'863.- selon le barème vaudois. Avec notre taux d'impôts de 52%, cette personne verserait un impôt de 4'608.- à Chésereux.
- le **point d'impôts** s'obtient en divisant les recettes fiscales des particuliers par le taux d'impôts. Avec par exemple 6 millions de recettes divisées par un taux d'impôts de 52, on peut en déduire que chacun de nos points d'impôts représente 115'384.- . Une dépense de 230'000.- CHF représente

par exemple 2 points d'impôts. L'Etat tient une statistique par Commune en divisant la valeur du point d'impôts par le nombre d'habitants (point d'impôt par habitant), donnant ainsi une représentativité de la force financière de chaque commune. C'est selon cette force fiscale relative que les factures de péréquation sont réparties entre les communes.

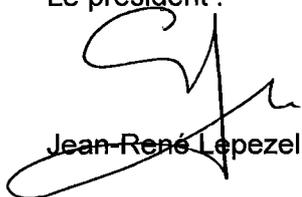
Dominique Fleury, Municipal, informe les conseillers que la Municipalité a l'objectif de débiter un journal communal et pour se faire a besoin de candidats qui ont envie d'écrire des articles.

Monique Locatelli, Syndique, remercie tous les conseillers pour leur courtoisie et leur engagement et leur adresse ses meilleurs vœux pour 2017.

Jean-René Lepezel, Président, présente à la Municipalité ainsi qu'au Conseil communal ses meilleurs vœux pour 2017. Il remercie l'ensemble des participants pour la qualité et l'intensité des débats tout au long de l'année 2016 et donne rendez-vous à tous à l'Auberge des Platanes pour le dîner de fin d'année

La séance se termine à 21 h 10.

Le président :



Jean-René Lepezel



La secrétaire :



Lilly Steimer